VILLE de GRIMAUD

Ville de GRIMAUD

Plan Local d'Urbanisme

6/C – LISTE DES SERVITUDES

PROCEDURES	DATE APPROBATION DCM
Plan d'Occupation des Sols	7/01/1989
Modification POS n°1	30/03/2001
Modification POS n°2	16/07/2003
Révision simplifiée POS n°1	29/06/2004
Révision simplifiée POS n°2	27/09/2005
Plan Local d'Urbanisme	15/12/2008 (Annulé par TA Toulon, 23/12/2010, partiellement réformé par CAA Marseille, 12/01/2012)
	PLU arrêté le 23/02/2011 approuvé le

MARS 2012

GRIMAUD

A1 BOIS ET FORETS : Servitudes de protection des forêts soumises au régime forestier et instituées en application des articles L.151.1 à L.151.6, L.342.2 et R.151.1 à R.151.5 du Code Forestier.

✉ *Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache B.P. 122 83071 TOULON*

Monsieur le Chef du Centre de l'Office National des Forêts Le France Entrée E 44 avenue du Général Nogues 83000 TOULON

☞ **Forêt communale de SAINTE MAXIME.**

☞ **Forêt domaniale des MAURES**

☞ **Forêt communale de LA GARDE FREINET**

A5 CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT : Zones où ont été instituées, en application de la loi n°62.904 du 4 août 1962 et du décret n°64.158 du 15 février 1964, les servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.

✉ *Monsieur le Directeur de la société du Canal de Provence et d'aménagement de la région Provençale B.P. 100 Le Tholonet 13603 AIX EN PROVENCE CEDEX 1*

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache B.P. 122 83071 TOULON

☞ **Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement.**

AC1 MONUMENTS HISTORIQUES : Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue. Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'Etat en application de l'article 1er (alinéas 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913, autour des monuments historiques classés ou inscrits. Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1er et 13 bis de la loi du 31 décembre 1913.

✉ *Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Agence de Toulon 244 avenue de l'Infanterie de Marine 83041 TOULON CEDEX 9*

☞ **MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT: Club-house du golf de Beauvallon**

du 22/12/1993

GRIMAUD

- **MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT: Villa d'Aval et le parc**
  du 16/12/1993

- **MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT: Rue des Arcades, maison du XVe siècle: façade et cave**
  du 27/01/1926

- **MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT: Chapelle des Pénitents**
  du 31/03/1976

- **MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT: Villa Seynave**
  du 16/12/1993

- **MONUMENT HISTORIQUE CLASSE: Eglise paroissiale St Michel**
  du 09/05/1989

- **MONUMENT HISTORIQUE CLASSE: Ruines du château en totalité**
  du 07/12/1976

AC2 PROTECTION DES SITES : Sites inscrits. Sites classés. Zone de protection des sites créées en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée.

✉ *Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Agence de Toulon 244 avenue de l'Infanterie de Marine 83041 TOULON CEDEX 9*

- **SITE INSCRIT: La route de la chapelle passant par la côte 9,8 et la chapelle des Maures, le chemin reliant cette route à la rivière La Garde et enfin La Garde jusqu'au moulin**
  arrêté ministériel du 10/01/1967

- **SITE CLASSE: Pont des Fées et rives du torrent qu'il traverse**
  arrêté ministériel du 23/04/1924

AS1 CONSERVATION DES EAUX : Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du code de la santé publique et du décret n°61.859 du 1er août 1961, modifié par le décret n°67.1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application. Servitudes attachées à la protection des eaux minérales instituées en application des articles L.736 et suivants du code de la santé publique.

✉ *Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales Avenue Lazare Carnot 83072 TOULON CEDEX*

- **Périmètres de protection des captages de la nappe de La Giscle et de La Môle**
  arrêté préfectoral du 30/04/1986

GRIMAUD

EL9 LITTORAL : Servitude de passage sur le littoral instituée en application de l'article L. 160.6 du code de l'urbanisme.

✉ *Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement 244 avenue de l'Infanterie de Marine B.P.501 83041 TOULON CEDEX 9*

☞ **Les propriétés privées, riveraines du domaine public maritime sont grevées, sur une bande de 3 mètres de largeur, d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons.**

I4b ELECTRICITE : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques, Loi du 15 juin 1906, article 12, modifiée par les lois du 19 juillet 1922 , du 13 juillet 1925 (art298) et du 4 juillet 1935, les décrets des 27 décembre 1925, 17 juin et 12 novembre 1938 et le décret n°67,885 du 6 octobre 1967,

✉ *Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement Subdivision de Toulon 1041 avenue de Draguignan Z.I. Toulon Est B.P.337 83077 TOULON CEDEX 9*

Monsieur le Directeur RTE (Réseau Transport d'Electricité). TESE (Transport electricité Sud-est), Groupe d'Exploitation Transport Côte d'Azur Lingostière St Isidor 06200 NICE

☞ **Ligne 2x225 kV SAINT TROPEZ-TRANS.**

☞ **Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.**

☞ **Ligne 63 kV CAVALAIRE-SAINT TROPEZ.**

☞ **Ligne 63 kV SAINT TROPEZ-SAINTE MAXIME**

I6 MINES ET CARRIERES : Périmètres à l'intérieur desquels sont applicables les dispositions des articles 71 à 73 du code minier.

✉ *Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement Subdivision de Toulon 1041 avenue de Draguignan Z.I. Toulon Est B.P.337 83077 TOULON CEDEX 9*

☞ **Permis exclusif de recherches de mines, dit "Permis de Faucon de l'Argentière"**

GRIMAUD

INT1 CIMETIERES : Servitudes relatives aux cimetières instituées par les articles L.2223.1 et L.2223.5 du code général des collectivités territoriale.

✉ *Service communaux*

☞ **Cimetière communal de Grimaud**

PM1 RISQUES NATURELS : Servitudes résultant des plans d'exposition aux riques naturels prévisibles et instituées en application de l'article 5-1, 1er alinéa, de la loi n°82.600 du 13 juillet 1982.

✉ *Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement 244 avenue de l'Infanterie de Marine B.P.501 83041 TOULON CEDEX 9*

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Cité Administrative-place Noël Blache - B.P 122 - 83071 TOULON CEDEX

☞ **Plan de Prévention des Risques inondations**

arrêté préfectoral du 30/12/2005

☞ **Plan d'Exposition aux Risques naturels**

Arrêté Préfectoral du 10/04/2001

PT1a TELECOMMUNICATIONS : Servitudes de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques instituées en application des articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du code des postes et télécommunications.

✉ *Direction des Travaux Maritimes de la région Méditerranée B.P. 71 83800 TOULON ARMEES*

☞ **Centre radioélectrique de Grimaud-Cogolin**

décret du 25/06/1984

PT3 TELECOMMUNICATIONS : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application de l'article L.48(alinéa 20 du code des postes et télécommunications.

✉ *Direction Régionale de France Télécom Immeuble "Vecteur" 107 boulevard Henri Fabre B.P.114 83071 TOULON CEDEX*

☞ **Câble souterrain de télécommunication n°528 HYERES-SAINTE MAXIME**

arrêté préfectoral du 17/12/1982

☞ **Câble souterrain de télécommunication n°8318 (Ex 1490)**

arrêté préfectoral du 30/08/1968

Périmètre de préemption du droit urbain de préemption Zones U et AU

Périmètre de ZAC
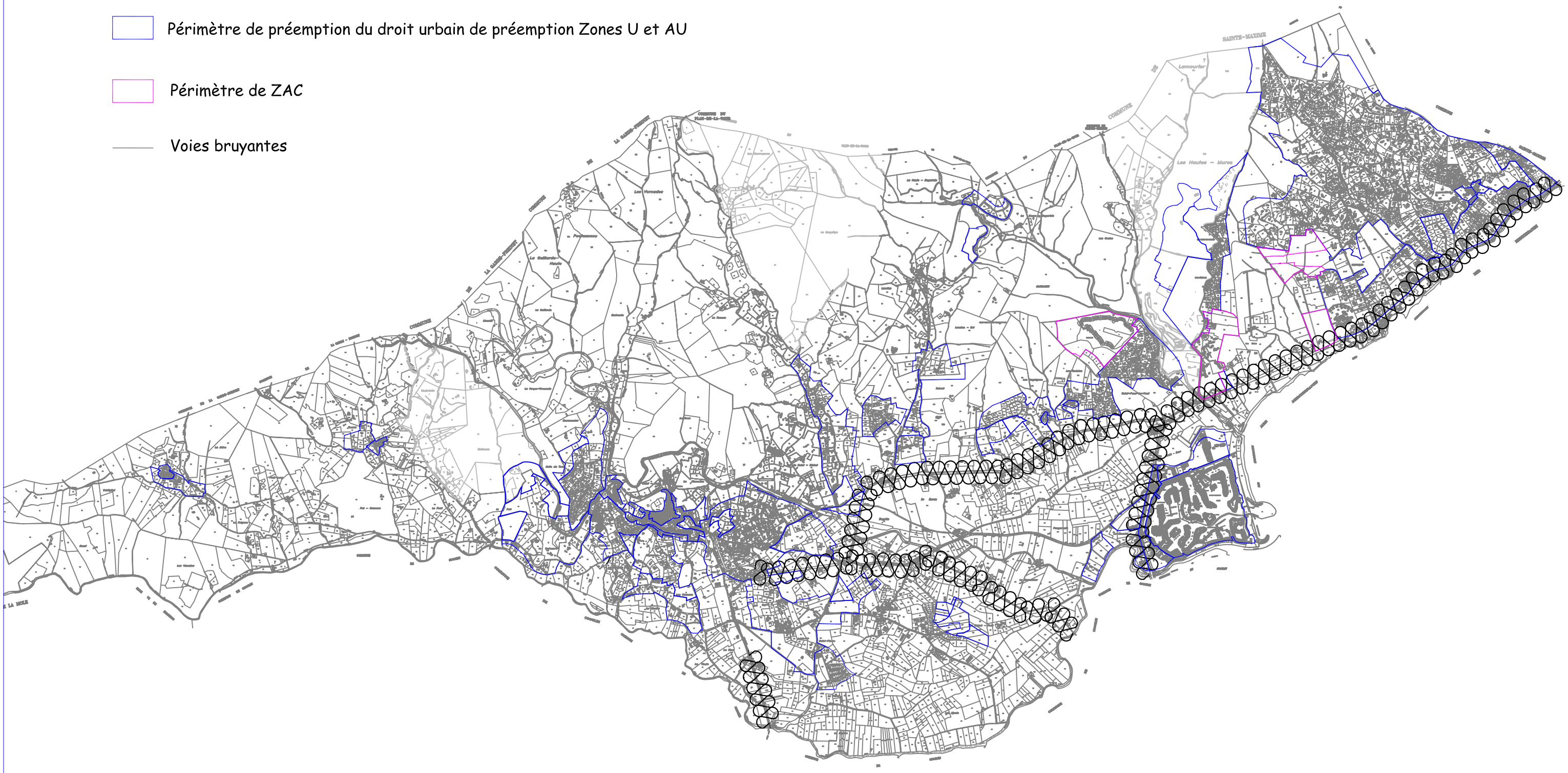
Voies bruyantes